

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Niort (79000)

Réponses de Isabelle Verdeau, au nom de la liste « Pour la liste Niort énergie nouvelle et en mon nom propre (deuxième enregistrement). »

— le 04/03/2020 à 17:39 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

VillOvéLO propose d'adopter un Plan vélo sincère, cohérent, concerté et financé pour la mandature. Pour cela il est important de créer des référents vélo et mobilité dans chaque quartier dont la mission sera de faire le lien entre les habitants des quartiers et les services de voirie et des transports, sur les besoins. Réunis au minimum 2 à 3 fois par an dans un Comité vélo-Mobilité ils seront les personnes ressources, bénévoles mais accompagnées par des professionnels au service de la mobilité. Le budget à consacrer est minimum de 15€/an et par habitant.

Cela passe par la mise en place, en concertation avec tous les acteurs - dont les associations et les usagers/usagères, d'un Schéma directeur des mobilités pour une politique cohérente et ambitieuse qui prenne en compte tous les modes de transport : transports en commun, modes doux et actifs (vélos, VAE, trottinettes, rollers, fauteuils, poussettes), taxis, covoiturage urbain, stop-auto (version réactualisée et adaptée de l'auto-stop) ainsi que voiture individuelle.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Les référents sont réunis dans un Comité vélo/Mobilité au niveau local dont l'animation est confiée à un M ou Mme VéLO. Réuni 3 fois par an.

Plusieurs responsables donc référents plutôt - en concertation active, régulière et facilement accessibles en effet. Notamment pour programmer et faire des points d'étapes sur les transformations des espaces, des moyens, des pratiques, donc des mobilités locales.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La formation des personnels de service voirie de la ville et de l'agglomération est importante. Ce sont eux qui réalisent et planifient les investissements prévus. Ils seront en contact avec les référents et les habitants. Il est nécessaire de les former.

Dans la limite des compétences municipales, et en offrant de la visibilité tous les acteurs, toutes les actrices de terrain qui pourraient ainsi aisément se mettre en lien et créer une synergie, une dynamique positive.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Il s'agit de développer un REV (Réseau Express Vélo) qui permet de relier les centres de main d'oeuvre et d'activités à la Gare et entre eux. Ce sont des axes dédiés et à usage uniquement réservés aux vélos. La gare vers Pôle Atlantique, vers la MAAF, vers Mendes-France, vers La Mude, vers l'Acclameur....

Adopter un plan vélo en début de mandat incluant un réseau communal et intercommunal suppose la création d'itinéraires cyclables sur les principaux axes d'entrée dans Niort - si possible en REV, l'intégration des pistes cyclables ou REV au niveau de la CAN jusqu'aux zones plus éloignées : Vouillé/Coulon/Frontenay-Rohan-Rohan, et en ville - dès que c'est possible - la création d'itinéraires cyclables, balisés et continus, en site propre sur l'ensemble des principaux axes, en généralisant le cédez-le-passage cycliste aux feux ou aux ronds-points.

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Les pistes cyclables sont des voies protégées et réservées au vélo. Elles se distinguent des bandes cyclables. La quasi totalité des bandes cyclables sur Niort pourrait être transformée en pistes cyclables, à condition de revoir la place de la voiture, de limiter leurs accès et de reformater les rues.

Adopter un plan vélo ambitieux implique la création ou le renforcement d'itinéraires sécurisés, suffisamment larges, en site propre (si la vitesse des voitures, motos et camions est supérieure à 30 km/h), ou à partager avec le site du bus, à penser en continuité au niveau de la CAN et en concertation avec les associations et les habitant.e.s. Ces pistes cyclables (au mieux) ou bandes cyclables (si aucune piste n'est possible) devraient partir de la gare, des entrées de ville/villages et pôles multimodaux, de la Brèche, des centres de quartiers/bourgs, des centres d'activité économique, commerciale, culturelle, des lieux de patrimoine, de mémoire, de loisirs et de nature.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Cela rejoint le REV, mais permet d'engager une véritable politique d'aménagement sur le territoire. Les pistes cyclables jalonnées permettront aux cyclotouristes de se rendre sur leur lieu de travail (Mutuelles, hôpitaux, collèges et lycées, zones d'activités St-Liguairé et autres..., aux consommateurs de rejoindre les zones économiques (La Mude, Mendes-France, le Centre ville, l'Acclameur etc...

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés, à la signalétique aisément lisible, viserait à relier et rejoindre tous les pôles d'attractivité - qui ne doivent pas être réduits aux pôles économiques. Car une véritable politique d'aménagement menée en conscience sur le territoire doit tenir compte de tous les besoins des habitant.e.s (cf réponse précédente).

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Toutes les communes devront être reliées entre elles par un réseau de pistes cyclables permettant à la fois de se déplacer entre les communes mais aussi de rejoindre la ville centre.

Bien entendu, et ce non seulement pour les "vélotouristes" ou les amateurs locaux de mobilités douces et actives, mais aussi pour les cyclotouristes. Cela serait en effet une source nouvelle d'attractivité pour notre territoire - surtout s'il se végétalise enfin...

Action n°8 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur. Le quartier du Pontreau, le quartier du Clou-Bouchet devront être réaménagés pour favoriser le déplacement vélo. Il faut s'appuyer sur les travaux engagés notamment sur le Pontreau dans le cadre de la Politique de la ville.

Bien entendu. Mais pas seulement dans ces deux quartiers niortais. Dans tous les quartiers, tous les bourgs et villages de la CAN si possible...

Action n°9 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La ville et l'Agglomération doivent déposer une candidature à ce dossier important soutenu par l'Etat.

Bien entendu.

Action n°10 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Comme le réseau pédestre ! (Sic.) Car nous souhaitons promouvoir la marche pour les trajets inférieurs à un kilomètre...

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Ajouter des vélos dans la ville (800 VAE pour le TanLib) en 2020, des vélos en location, des trottinettes, nécessitera des aménagements spécifiques et pour cela il sera nécessaire de repenser le plan de circulation. Moins de voitures en centre-ville par exemple doit être un objectif atteignable. Encore faudra-t-il apporter des modalités de parkings et des moyens de déplacements alternatifs aux citoyens, adaptés à cette nouvelle politique.

Niort énergie nouvelle vise la sécurisation et l'augmentation de la part du vélo dans les déplacements au sein de la CAN de 3 à 15 % d'ici 2030, et même porter cet objectif à 40 % pour les déplacements inférieurs à 5 km. Pour cela, le plan de circulation doit effectivement être repensé pour davantage de sécurité, de bruit, de pollution et d'apaisement dans les quartiers résidentiels ou aux abords des écoles et groupes scolaires, moins de véhicules motorisés sur les voies et dans l'espace urbain, davantage de transports en commun (bus, navettes, covoiturage, stop-auto, auto-partage...).

Action n°12 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Dès que la législation le permettra.

Action n°13 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Il faut pour cela vérifier au préalable que des itinéraires de délestage en contournement existent bel et bien.

Action n°14 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Ce type de proposition ne peut se faire que de manière concertée et partagée, dans sa phase d'étude et de faisabilité. Le rôle des référents mobilités sera ici déterminant.

Niort énergie nouvelle a précisément fondé sa politique des mobilités sur cet impératif catégorique de la nécessité d'une diminution drastique de la part des véhicules motorisés dans la ville, qui passe notamment par

- la réduction à 30 km/h la vitesse dans les centres vitaux de différents quartiers : cette vitesse devenant la règle et le 50 km/h l'exception ;
- la création de zones à faibles émissions (Z.F.E.) (cf action 15) ;
- la définition de « zones de rencontre » affectées à la circulation de tous les usagers, à une vitesse maximum de 20 km/h où la priorité y sera dans l'ordre : les piétons/fauteuils/poussettes/déambulateurs, puis les vélos/rollers/trottinettes, puis les véhicules motorisés ;
- la diminution de la limitation de vitesse sur les rocades et les grands axes en particulier sur les tronçons où le bruit est un problème ;
- la refonte le plan de stationnement pour répondre aux besoins actuels et futurs, l'idée n'étant pas de supprimer le parking résidentiel mais de reporter l'usage de la voiture vers le bus ou le vélo pour les trajets urbains - l'ouverture de parkings relais en entrées de ville étant au cœur de la refonte des transports en commun ;
- l'affectation des recettes du stationnement payant pour la mobilité durable ;
- l'organisation de solutions de covoiturage pour les déplacements domicile/travail (obligation légale) ; un travail particulier sera entrepris ou approfondi avec les employeurs des cinq principaux pôles d'emploi : centre-ville, Hôpital, zone Mendès France, Noron, La Mude - Atlantique et le Pôle route de Limoges avec partage des plans de mobilité des entreprises de plus de 50 salariés ;
- le développement d'un site internet unique pour le covoiturage organisé ;
- la réalisation de schémas d'aires de covoiturage (obligation légale), sans les limiter à quelques communes périphériques ;
- l'identification d'arrêts de covoiturage spontané (voitures disposées à s'arrêter pour prendre des passagers) ;
- l'autopartage facilité.

Action n°15 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Les écoles sont des zones à haut risques. Il sera donc nécessaire de revoir les modalités d'accès aux écoles et de contraindre les automobilistes à faire différemment. Des aménagements parkings seront nécessaires, mais aussi des actions de communication vers les parents également.

Créer et faire respecter des zones à faibles émissions (Z.F.E.) en centre-ville et dans chaque quartier – notamment aux abords des écoles et des groupes scolaires aux heures d'entrée et de sortie des classes fait partie des actions phares de Niort énergie nouvelle.

Action n°16 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le Boulevard de l'Europe et de l'Atlantique sont des voies à modifier pour créer des pistes rapides et dédiées. Tous les axes entrants de Niort devront faire l'objet d'étude de faisabilité et d'impact.

Sans conteste. C'est une question de priorité politique, de sécurité à court, moyen et long terme, de santé publique.

Action n°17 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La totalité des rues niortaises, les zones d'habitat, devront faire l'objet d'une étude d'impact et de faisabilité.

Attention toutefois aux nuisances et risques provoqués par chicanes, ralentisseurs, coussins berlinois ou réduction de la chaussée - surtout sur des voies en circulation partagée...

Action n°18 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines zones de Niort doivent pouvoir devenir à faible circulation.

Sans exclure totalement le stationnement ou la circulation occasionnelle des véhicules des riverains en cas de nécessité (déchargement de courses, déménagement, famille avec enfants en bas âges, personnes à mobilité réduite...).

Action n°19 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

A ceci près que les sas vélo aux feux isolés sont parfaitement inopérants (comme ceux instaurés récemment en nombre par la municipalité, qui - dans un numéro mémorable de "Vivre à Niort" - a rappelé que nul le cycliste ne peut les rallier en remontant les files de voitures sans risquer une amende !).

Action n°20 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Oui. La priorité est à la sécurité routière et sanitaire, à l'apaisement des espaces publics partagés, au changement des mentalités et des priorités...

Action n°21 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Oui. Avec tous les acteurs, toutes les actrices concerné.e.s - donc à l'occasion d'une large concertation.

Action n°22 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Oui. Mais pas partout, toujours et pour tou.te.s. C'est une question d'équité. Là aussi, une analyse précise s'impose effectivement, une large concertation, pour tenir compte de tous les paramètres, de toutes les situations, de toutes les solutions, et afin que les plus précaires ou les plus fragiles ne soient pas lésé.e.s.

Action n°23 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant La gratuité des parking joue un rôle de concentration de véhicules motorisés en ville. Il faut envisager une autre politique en prenant en compte qu'un consommateur cycliste est un consommateur de proximité qui valorise les commerces en centre-ville. pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Oui et non. Car pas partout, toujours et pour tou.te.s... C'est à nouveau une question d'équité (cf argumentaires des actions 18 et 22). Il faut prendre le temps de la concertation et de l'inventivité grâce aux échanges. D'autre part, l'argument "La gratuité des parking joue un rôle de concentration de véhicules motorisés en ville." est tout à fait contestable car, si les conducteurs/trices sont responsabilisé.e.s et s'il existe une offre ample, pratique, gratuite ou à bas coût de transport multimodaux, les véhicules de gros gabarits n'entreront dans le centre et les quartiers qu'en cas de nécessité ou bien pour un stationnement de plus longue durée. Un levier pouvant donc être aussi lié à une politique tarifaire repensée pour favoriser clairement le stationnement de longue ou très longue durée : le stationnement résidentiel devant être privilégié sur le stationnement occasionnel ou le "cabotage" automobile par souci de réduction des nuisances liées au trafic motorisé et de prise en compte des populations qui, dans l'incapacité de se passer de voiture ou moto, ne disposent pas pour autant d'un parking ou d'un garage individuel faute de moyens financiers.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°24 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé A la Gare de Niort, aux entrées de la ville venant de Nantes, de La Rochelle, de Paris, de Parthenay et développer les possibilités d'intermodalité (Bus, vélo...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Evidemment.

Action n°25 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

La sécurité des biens doit être garantie dans les espaces publics ou partagés.

Action n°26 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, afin d'encourager les publics à venir en vélo.

Ce serait un juste retour, longtemps attendu, à ce qui existait avant la priorité inconditionnelle accordée aux véhicules à moteur...

Action n°27 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.
Il est temps de donner aux enfants scolarisés et venant à l'école en vélo de parquer leurs vélos en sécurité. Cela participe au Savoir Rouler et constitue un élément encourageant

Action n°28 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté et en particulier pour tous les quartiers politique de la ville et les habitats sociaux.

Action n°29 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Il devient indispensable d'apporter dans les PLU les solutions au stationnement sécurisé des vélos.

Action n°30 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Innover en la matière deviendra une force pour le territoire

Oui pour tou.te.s les précaires en situation de chercher un emploi, car pouvoir se déplacer aisément est l'un des conditions de l'employabilité. Oui pour des aides conditionnées au QF afin de favoriser la culture vélo dans notre ville et notre agglomération. Non pour les QF les plus élevés car ils disposent de suffisamment de revenu pour se procurer ou louer des vélos.

Action n°31 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Oui, c'est une question de volonté politique et d'équité.

Action n°32 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. VillOvéLO doit pouvoir développer ses actions et projets de manière sereine et accompagnée.

Des locaux - éventuellement à partager - proportionnés à leurs besoins effectifs.

Action n°33 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Oui. Des locaux à partager avec les autres associations cyclistes sans doute.

Action n°34 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

VillOvéLO possède 2 machines à graver. Cela permettrait de mutualiser le matériel existant et d'envisager son éventuel remplacement.

Oui. Mais une "Maisons des mobilités douces et actives plutôt" (vélo/trottinette/rollers/skate/fauteuil/déambulateur/marche...), non loin de l'Office du tourisme et sur l'itinéraire de la Vélo Francette.

Promouvoir une culture vélo

Action n°35 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La création d'une équipe Savoir Rouler avec ses animateurs et matériels permettrait de déployer au sein de chaque école un dispositif d'apprentissage du vélo.

Oui. Il faut encourager toutes les mobilités douces : savoir marcher, se déplacer dans l'espace public, nager, rouler... Et toutes les formes de civisme. Afin d'apaiser les tensions, augmenter les partages et les complicités.

Action n°36 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Un pool de matériel vélo pourrait être acheté pour soutenir les projets vélo au sein de chaque école volontaire

S'équiper ou renforcer leurs équipements.

Action n°37 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Une piste pour les mini voitures existe à Cholette pour un usage très restreint. Il est possible de créer des pistes similaires pour l'apprentissage du vélo.

Oui. Dans tous les quartiers. Une par quartier, comme à Cholette. Afin de favoriser le savoir rouler et de procurer des terrains d'apprentissage et de jeux partagés aux plus jeunes quel.le.s qu'ils/elles soient...

Action n°38 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

C'est déjà le cas pour moi, puisque depuis février 2016 j'ai choisi de ne plus avoir de véhicule motorisé; et effectue donc tous mes trajets à pieds, en navette ou bus (quand les endroits où je me rends sont desservis), covoiturage, auto-stop (rarement car les voitures s'arrêtent peu même si elle ne sont souvent utilisées que par un chauffeur solitaire) et train...

Action n°39 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. L'exemplarité est un bon outil de communication.

Oui, dans la mesure où cela est possible et souhaitable, donc après étude et concertation.

Action n°40 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Si l'IKV n'existe pas au sein des services de la ville et de l'Agglomération, cette proposition est soutenue par VillOvéLO. Il sera nécessaire d'en mesurer la faisabilité et les impacts réels.

Oui, à terme, si cela est budgétairement faisable et peut impacter favorablement les agents municipaux, la qualité des services et créer une dynamique partagée renforçant l'attractivité de notre ville.

Action n°41 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. Ce sera à travailler avec les associations de parents d'élèves et les enseignants.

Les mettre en place ou les réactiver avec les associations de parents d'élèves ou de quartier notamment...

Action n°42 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. VillOvéLo organise une petite Fête du vélo. La ville peut organiser un événement phare.

Oui, mais une "Fête des mobilités douces et actives plutôt" qui fédérerait tout.e.s autour des notions de partage des espaces publics, de décélération heureuse, et pourrait être combinée avec la fête de la musique donc inviter aux déplacements, aux glissements dans l'espace public d'une ambiance à une autre, d'un quartier à un autre, d'un bourg à un autre...

Action n°43 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La Police Municipale a un rôle déterminant à jouer sur ce sujet.

C'est une question de civisme et d'accessibilité partagée.

Action n°44 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, depuis au moins 5 ans. La communication permanente sur les supports médias disponibles est une nécessité.

Par voie électronique (banque de données sur le site de la ville et renvoi sur le site de l'Office du tourisme niortais, courriels d'information en direction de tous les établissements scolaires, de tous les gros employeurs de la ville), voie papier (à l'Office du tourisme, aux kiosques "Mobilités", aux sièges des associations de mobilité) ou voie d'affichage (sur des panneaux municipaux, notamment aux abords des pistes ou circuits d'apprentissage).

Commentaires généraux

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux fiches thématiques sur les mobilités du site de Niort énergie nouvelle à l'adresse : <https://nces.fr/index.php/les-fiches-thematiques/>.